

Séance du **10 mars 2016**

Présidence de **M. Peter Schuseil** président

Réponse au postulat de M. Stéphane Molliat « De l'opportunité d'acquérir un parking déjà existant » (2016/RP07)

Rapporteur : Mme Muriel Higy-Schmidt

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

d é c i d e

- VU** le rapport-préavis n° 07/2016, du 19 janvier 2016 de la Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable, concernant la réponse au postulat Stéphane Molliat "De l'opportunité d'acquérir un parking déjà existant" ;
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

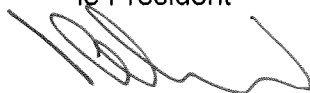
1. D'approuver la réponse au postulat de M. Stéphane Molliat "De l'opportunité d'acquérir un parking déjà existant" et de le considérer comme réglé.

Ainsi délibéré en séance du **10 mars 2016**.

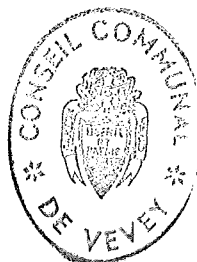
Adopté à une très large majorité (un avis contraire et une abstention).

Pour extrait conforme le 15 mars 2016.

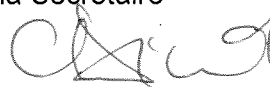
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
le Président



Peter Schuseil



la Secrétaire



Carole Dind